

DEMANDE DE DEROGATION

POUR L'INSCRIPTION SCOLAIRE
DANS UNE ECOLE PUBLIQUE
DU 1^{er} DEGRE

Imprimé à compléter par les parents pour les enfants domiciliés hors du Pellerin

ECOLE DEMANDEE

Nom de l'école

Maternelle Elémentaire

Pour l'année scolaire :

- à partir du :
- niveau à fréquenter :

DEMANDE DE DEROGATION POUR L'ENFANT

Nom :

Prénom :

Lieu de naissance

Date de naissance

MASCULIN FÉMININ

Précisez si l'enfant a un handicap : oui Non

Lequel :

SI L'ENFANT A DES FRERES ET/OU SŒURS

Nom et prénom des frères et soeurs	Date de Naissance	Niveau scolaire
	/ /	
	/ /	
	/ /	
	/ /	
	/ /	

INFORMATIONS CONCERNANT LA SITUATION DE FAMILLE

	RESPONSABLE LÉGAL	
	RESPONSABLE 1	RESPONSABLE 2
Nom
Prénom
Adresse complète
	COMMUNE	COMMUNE.....
	CP	CP
Tél domicile
Tél portable
Profession
Nom de l'employeur
Tél professionnel

Marié(e) Vie Maritale Pacsé(e) Célibataire Séparé(e) Divorcé(e) Veuf (ve)

Tournez SVP

MOTIF DE LA DEMANDE

**SI L'ENFANT N'EST PAS DOMICILIE AU
PELLERIN**

Avis de la commune de résidence

(date et signature)

Décision de la Ville du PELLERIN

(date et signature)

Le Maire de la ville de Le Pellerin vous informe concernant vos données à caractère personnel : il est le responsable de traitements de vos données.

Celles que vous transmettez ont pour finalité que votre enfant soit inscrit dans une école publique du 1er degré.
VILLE LE PELLERIN – RGPD – INFORMATIONS AUX PERSONNES 30 novembre 2021.

Vos données à caractère personnel collectées sont destinées aux agents du service enfance jeunesse éducation. Les données à caractère personnel que vous transmettez sont conservées pour l'année scolaire concernée hors comptabilité (10 ans).

Vous disposez de droits d'accès à vos données, de modifications, de suppression, d'effacement et d'oppositions pour motif légitime. Vous pouvez exercer ces droits directement auprès des agents qui ont été vos interlocuteurs en fournissant un justificatif d'identité signé ou par mail à dpo@ville-lepellerin.fr.

En cas de litige éventuel, vous pouvez également saisir la Commission Nationale Informatique et Libertés si aucune solution n'a été trouvée <https://www.cnil.fr>